



La lettre de Montauroux

Prix du numéro : 1 €

Novembre 2001

Numéro 3

Abonnement 6 numéros : 5 €

Dernière minuteaugmentation du prix de l'eau ? voir page 3

Edito

Nous voilà déjà au N° 3 de cette lettre.

Les nombreuses adhésions à l'association du clos et les dons nous permettent de continuer à vous donner l'information nécessaire concernant les questions d'actualité et la gestion de notre commune.

Le succès de notre cheminement montre bien qu'il y a un besoin de cette information objective que malheureusement ni le Bulletin Municipal, ni d'ailleurs la presse quotidienne locale ne nous donnent. Nous espérons que bientôt l'action des élus "d'opposition" permettra d'avoir un vrai journal municipal, comme dans beaucoup de communes en France. Nous pourrions alors consacrer cette lettre à des sujets plus approfondis, à des dossiers pour un avenir durable.

Encore plus d'adhérents et de donateurs ou d'abonnés à la lettre rendraient possible l'édition d'une publication plus étoffée.

C'est par exemple ce que mériterait la démarche de communauté de communes dans laquelle il va être obligatoire de s'inscrire.

L'avenir de notre village, de son développement, de nos impôts, de notre environnement en dépendent. Ne laissons pas quelques 'autorités' tout décider à notre place.

B. de Rochebrune



SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL	P. 3
CANTINE	P. 2
GOLF	P. 2
CCAS	P. 4
PLANNING FAMILIAL	P. 4

VOICI LA DECLARATION CONCERNANT L'INTERCOMMUNALITE QUI A ETE PRESENTEE PAR LES ELUS DE L'OPPOSITION EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/09/2001

Les choix que nous avons à faire sur la communauté de communes engagent profondément et pour longtemps l'avenir de notre commune. En effet, les sujets que traitera cette communauté de communes (ou cet EPCI, Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ne seront plus gérés par Montauroux; par ailleurs les règles des quatre taxes d'imposition seront modifiées.

Ces choix doivent être réfléchis et partagés par un maximum des citoyens qui le souhaitent; nous voulons que l'information soit organisée sur les différentes options avec leurs conséquences et que la population soit consultée, notamment sur trois domaines:

- le territoire concerné et pourquoi
- quelles compétences veut-on attribuer à l'EPCI au delà des compétences obligatoires prévues par la loi du 12 juillet 1999 (aménagement de l'espace et développement économique)
- quelle fiscalité va-t-on adopter?

C'est pourquoi nous proposons:

- a. qu'un numéro spécial de la revue municipale (éventuellement en commun avec d'autres communes) soit rapidement édité sur ce sujet
- b. qu'une commission municipale, à laquelle nous souhaitons participer soit créée pour suivre cette démarche et la faire partager à la population.
- c. La création d'un comité consultatif représenté par des habitants de la commune.

Ce texte a reçu l'approbation de la majorité du Conseil.

FATALITE ou VOLONTE



*Doit-on sous traïter
la cantine municipale ?*

Le chant des sirènes des sociétés de restauration collective commence à se faire entendre à Montauroux. Encore une fois, les arguments avancés par ces sociétés, conjugués au retard pris par nos municipalités dans ce domaine, présente la privatisation comme une obligation, voire une fatalité.

Nous connaissons bien ces arguments : capacités d'investissement, garantie de prix, garantie d'hygiène, économie, tâches facilitées pour les communes. Ils sont bien souvent défendus par des vendeurs qui, et c'est normal, voient plus d'intérêts pour leur société et leurs actionnaires que pour le bambin ou l'employé du coin.

Par contre, le rôle de l'élu qui est de défendre à long terme les intérêts de sa commune et de ses habitants, ne doit pas être exclusivement guidé par des valeurs économiques.

Bien évidemment, la volonté de conserver une restauration municipale de qualité n'est pas un choix aisé. Cela demande de gros efforts de travail, d'organisation, et d'investissements.

Il doit se faire autour d'une réflexion collective (aujourd'hui intercommunale) en y intégrant divers projets concernant les agriculteurs locaux, les entreprises de productions locales et les acteurs économiques intéressés. Il peut donner naissance à un outil social exceptionnel concernant plusieurs populations (écoles, associations, personnes âgées, fêtes de village, fêtes de quartier).

Notre commune et notre canton ont besoin de projets créateurs de vrais emplois, créateurs d'autres activités que le tourisme.

Le projet d'une cuisine nouvelle, agréée en laboratoire, adaptée aux besoins de la population, fonctionnant avec du personnel qualifié et des entreprises locales pourrait être une formidable réussite et un bel exemple pour notre canton.



Parce qu'il faut conserver la qualité de service, la convivialité, le confort et la proximité.

Parce qu'il faut respecter un personnel qualifié et reconnu.

Parce qu'il faut conserver les choix économiques et donner priorité aux projets de proximité.

Parce qu'il faut conserver la maîtrise à long terme de notre restauration collective et municipale

Parce que la restauration municipale peut être aussi un outil social, éducatif, et culturel.

Parce que la finalité du repas scolaire n'est pas de dégager de « marges bénéficiaires ».

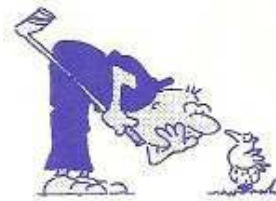
**POUR TOUT CELA,
NOUS DEVONS
GARDER NOTRE
RESTAURATION
MUNICIPALE.
NOUS DEVONS SAISIR
L'OPPORTUNITE
POUR CREER
UN OUTIL SOCIAL**

Robert Cecchinato

Du Golf de Tourrettes...

...à la République bananière

...il n'y a qu'un pas.



**Ourdi en dessous de la table,
Béni par le bon élu local,
Naquit en "feu" forêt provençale
Un monstre aux 36 trous de balles.**

**Enceint d'une clôture anti cannibales,
Ce coup de calcaire de l'économie mondiale
Verra déferler le petit monde des nouveaux vandales
Nous putter sur le green à coups de m3 d'eau locale.**

**Terre Blanche nous sera-t-il profitable?
Sommes-nous si insignifiants pour ne pas être
consultables?**

**Des maires, au préfet, au conseil général,
La réponse est un oui aux deux questions, c'est gé-
nial!**

**Cette république devrait produire des bananes...
point final.**

Cirrus Gardenal.

Pique Nique citoyen

Ce fut un moment fort que ce pique nique organisé le 30 Septembre. Le ciel bien chargé le matin nous a fait cadeau d'une après-midi ensoleillée.

Environ 80 montaurousien(nes)s ont pu entendre le groupe « Transhumance Jazz Band » et des chanteurs provençaux « canta carrera ».

De nouveaux adhérents ont fait connaissance des initiateurs de l'association qui espèrent rassembler tous ceux et toutes celles qui souhaitent faire vivre la démocratie et la participation citoyenne à Montauroux.

Le CIC était représenté et nous avons pu échanger des informations sur les problèmes du canton.

Merci à la Mairie d'avoir mis à notre disposition le matériel nécessaire.

Nous renouvellerons cette expérience positive

CLIN D'ŒIL AUX ELUS PARKING ET PRIVILEGES

Et si nous montrions l'exemple....

Souvenez-vous, dès notre arrivée à la municipalité, certains avaient immédiatement fait part à Monsieur le Maire de leur désaccord total sur le fait que des places de parking soient réservées aux élus les jours de conseil municipal, (et d'autres jours aussi...)

Cette remarque, qui en fait sourit quelques-uns et doubla d'autres, n'a retenu aucune attention et pourtant....

...La durée de notre conseil varie de 2 à 3 heures; et à 18 heures, ces places font cruellement défaut...

...Et, la municipalité demande aux Montaurousiens de faire preuve de civisme et de se garer aux parkings extérieurs (en particulier celui de « la Fontaine ») lorsque la durée prévue du stationnement dépasse 30 minutes !!

Alors? deux poids deux mesures...



Conseil Municipal du 28/09/2001:

Explications de votes...

• Aménagement de la RD 562: voté à l'unanimité. Il faut quand même savoir que le projet des élus de l'opposition de mise en sécurité provisoire du carrefour de la Colle Noire a été refusé.

- Règlement intérieur du Conseil Municipal: 4 contre, 2 abstentions. Un nouveau règlement intérieur avait été proposé au maire et aux élus de la majorité. Le maire a refusé d'en débattre, d'où les votes "contre" de l'opposition.
- Approbation du Schéma d'Assainissement: 2 contre dans l'opposition parce que ce projet n'a jamais été travaillé en commissions.
- Comité technique paritaire: 4 contre parce que les élus d'opposition proposaient 5 membres et suppléants comme le règlement le permet, le maire en proposait 3, c'est ce qui a été voté.



Dernière minute ↻

Conseil Municipal du 30.10.2001 :

L'engagement d'un maître d'œuvre pour les travaux Voiries, Réseaux et Distribution du terrain Laroche pour collège, et groupe scolaire. (prévision ouverture sept 2003) a été voté pour permettre le respect du calendrier des travaux.

Proposition du maire d'une augmentation de 20% du prix de l'eau et de 15% du prix de l'assainissement : **REJETE** par 15 voix contre 12.

La commission « eau » doit enfin se réunir pour prendre une décision concernant cette révision de prix

Concernant la Maison Pour Tous, le principe d'une délégation de service public est reconduit à l'unanimité.

Compte tenu des délais trop courts, une prolongation exceptionnelle de 6 mois de la convention actuelle qui lie la maison pour tous et la mairie sera demandée par le maire à la préfecture.

Une rencontre de la commission concernée et des responsables de la MPT permettra de bien définir les engagements de chacun et de « moderniser » cette convention

(ce sujet fera l'objet d'un article lors de notre prochaine lettre)

Réflexions autour d'un Conseil Municipal

L'exigence démocratique est large : comprendre, s'exprimer, construire des projets, participer réellement à la vie locale ; ne plus donner un mandat « en blanc » à l'équipe municipale pour 6 ans.

Et que se passe-t-il à Montauroux ?

Il semblerait que seul le maire ait la légitimité pour agir et la capacité à définir le bien commun.

Rien n'est fait pour que les élus sachent clairement ce qu'ils votent, et par extension, les habitants ne peuvent savoir ce qui est décidé pour eux : en conseil municipal, les questions mises à l'ordre du jour semblent ne pas être préalablement travaillées en commissions. Les commissions se réunissent-elles ?

La plupart du temps les conseillers ne peuvent pas s'informer correctement sur les dossiers (manque de temps et de documents).

Peut-on leur demander de voter des délibérations dont ils n'ont pas la connaissance du texte complet ? Le conseil municipal n'est-il qu'une chambre d'enregistrement des décisions prises par l'exécutif ?

M-f.Coursimault & Christian Cauvy



Deux questions écrites remises à Monsieur Le Maire pour débats au Conseil Municipal, n'ont à ce jour, reçu aucune réponse:

Livre blanc pour la place du Clos

Cantine municipale: orientations et décisions du Conseil Municipal lorsque la cuisinière sera à la retraite.

L'action sociale et le CCAS

Si l'action sociale ne fait pas partie des compétences légales de la commune, celle-ci peut toujours à titre facultatif et volontaire développer des actions dans ce domaine. Elle peut agir directement, en collaboration avec les associations à caractère social ou en s'appuyant sur son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le CCAS est un établissement public obligatoire. Il est administré par un conseil d'administration (parité élus et non élus nommés par le maire après demandes) et présidé de droit par le maire.

ACTIONS CCAS

Concernant les aides sociales (RMI, PSD)

- Le CCAS enregistre et transmet les dossiers au département compétent.

Concernant les actions facultatives de la commune

- Le CCAS peut mener une politique sociale en faveur des personnes âgées, des handicapés, des jeunes, petite enfance ou une politique sanitaire: lutte contre le SIDA, la toxicomanie.

Concernant les aides d'urgence

- Le CCAS apporte une aide urgente et immédiate aux personnes en grande difficulté (prestations en espèces, remboursables ou non et prestations en nature: bons, colis)

BUDGET

Le CCAS dispose d'un budget propre. Les recettes sont constituées de subventions de la commune, de participation, de dons et legs, d'une partie du produit des concessions de terrains dans les cimetières.

CCAS MONTAUROUX

Le Conseil est constitué de 7 conseillers municipaux et 7 citoyens.

Dépenses de fonctionnement 2000: 40 585 francs

(prévisionnel dépenses: 105 368 francs, 1 emploi CES non réalisé)

Recettes de fonctionnement 2000: 56 480 francs (dont 47 500 francs de services (concessions), 7 280 francs de dotations CG, et 1 700 francs de dons !)

(prévisionnel recettes : 65 880 francs)

Fond de roulement au 31.12.2000 : 55 382 francs.

Montauroux pourrait et devrait avoir une politique sociale plus ambitieuse pour le CCAS.

M-F.Coursimault.

*Bonnes fêtes et
à l'an qué ven !!!*



INFORMATION DU MOUVEMENT FRANCAIS DU PLANNING FAMILIAL

Depuis maintenant deux ans, une antenne locale du planning familial s'est ouverte à Tourrettes.

Le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) est un mouvement d'éducation populaire, il lutte pour le droit à l'information et à l'éducation.

Le MFPF a un projet pédagogique : agréé comme organisme de formation pour former des personnes aptes à exercer des activités d'information, de consultation et de conseil en matière de sexualité.

Il anime des stages de sensibilisation pour les personnels enseignants, éducateurs... et informe les jeunes sur les problèmes de sexualité, avortements, viols, violence, contraception... Il participe dans les écoles et collèges à une campagne de prévention des agressions sexuelles contre les enfants.

Pour toutes ces informations ou aides (test SIDA, attestation IVG, pilule du lendemain, contraception, aide juridique), vous pouvez contacter des responsables au 04 94 84 18 48

Laissez votre message ou fax, ils vous rappelleront rapidement ; si urgence, des numéros de téléphone sont communiqués sur le répondeur

Permanence des élus de l'opposition à la mairie De 10h00 à 12h00

Tous les 2e et 4e mardis du mois
Martine Dupeuble

Tous les 1er lundis du mois
Régis Mougeolle

Tous les 1er samedis du mois
*Priscille Ayala
ou Hervé Souliers*

Vous le savez, les réunions du Conseil Municipal sont publiques et donc ouvertes à toutes et à tous. N'hésitez pas à venir. Soyez citoyens. Informez vous des choix faits par vos élus.

Pour adhérer ou contacter l'association: Association Le Clos, 9, Rue du Rastel 83440 MONTAUROUX
Pour envoyer vos dons et aider à la parution de ce journal: Monsieur le Trésorier de l'Association Le Clos, 10 Rue du Soleil des Adrets - Les Esterets- 83440 Montauroux.
Directeur de la Publication: Baudouin de Rochebrune.